

CONSIDÉRATIONS SUR LA PUISSANCE DES DRUIDES AU MOMENT DU SIÈGE D'ALÉSIA

Dans ses Commentaires sur la Guerre des Gaules, César nous parle longuement, au livre VI, des mœurs des Gaulois et particulièrement des classes sociales, dont celles des druides :

- En VI, 11, des dissensions perpétuelles et des rivalités de factions depuis l'échelon de la cité jusqu'au sein d'une même famille (on pense immédiatement à Diviciacus et Dumnorix, à Indutiomarus et Cingétorix, à Vercingétorix et Gobannitio) et de la désignation de chefs à qui il appartient de trancher et de régler tous les conflits et de prendre les décisions qui s'imposent. Il précise que ce système régit la Gaule dans son ensemble.

- En VI, 13, des druides qui tranchent presque tous les conflits entre États ou entre particuliers.

Il nous semble qu'il y a contradiction (car les premiers ne sont pas des druides mais des chefs de factions, et César ne confond pas «chef de faction» et «druide»), ou confusion entre ce qui existait en Gaule (ou ce qu'a pu lire César à ce sujet et ce qu'il a rapporté) et les propos «des visiteurs de la Gaule et à plus forte raison des conquérants qui n'ont pas compris la nature réelle de la fonction druidique¹». De plus, on peut s'interroger sur les véritables détenteurs du pouvoir, quand on remarque, chez César, que les druides sont étrangement absents pour résoudre les problèmes, et que ces fameux «chefs» à pouvoirs limités (dans leur étendue et leur durée, fixée à un an), ne peuvent commander l'armée ni quitter le territoire de la cité, ne sont pas chefs religieux (puisque l'un deux, en un cas exceptionnel, a recours à l'arbitrage des druides) et ne «gouvernent» qu'avec le concours de «l'aristocratie oppressive face à une plèbe appauvrie, sans défense contre l'arbitraire²» et apparemment abandonnée par les druides. Il ne s'agit pas, dans cet exposé, de manifester une fidélité aveugle aux textes de César et des auteurs anciens. Nous connaissons leurs limites, leurs exagérations, leurs contradictions et leurs anachronismes, leurs dissimulations et le caractère plus ou moins propagandiste de leurs narrations.

À la fin du III^e siècle av. J.-C., au moment où s'affir-

me la puissance de Rome, le monde celtique d'Europe occidentale, divisé, inorganisé, est déjà en déclin. La dernière décennie du siècle suivant voit la Gaule ravagée par les peuples germaniques des Cimbres et des Teutons, et la culture celtique ne cesse de décliner pour disparaître pratiquement du continent, ne survivant que dans l'Ouest de la Grande-Bretagne. La Gaule ne se releva pas, car elle manquait d'unité, et les peuples se déchiraient sans cesse pour la prééminence, au lieu de s'unir face au danger commun, et de désigner un peuple-guide ou un homme providentiel pour la sauver (c'est César qui a créé la «nation gauloise»).

Malgré ce que dit César du pouvoir des druides, on ne voit pas, dans son récit sur la guerre des Gaules, qu'ils aient joué un grand rôle dans les luttes pour l'indépendance. Il n'est pas question, ici, de nier le prestige des druides qui fut sans doute immense, mais nous ne voulons pas nous tromper d'époque, ni résoudre péremptoirement le problème du tri des différents témoignages (auteurs au service de Rome, documents plus ou moins suspects, légendes compilées par les moines irlandais, gallois et bretons du Moyen Âge...) avec tout ce que cela implique d'adaptations et de déformations.

• Selon J. J. Hatt³, «s'ils ont détenu dans le passé de tels pouvoirs, - il semble bien que ce soit là un trait d'archaïsme - ils les ont pratiquement perdus au profit de l'aristocratie sénatoriale des cités».

• Les dires de Posidonios semblent du domaine des récits légendaires et F. Lot⁴ citant le géographe grec qui visita la Gaule vers l'an 100 avant notre ère, écrit : «le voyageur a dû recueillir des récits légendaires où l'on

¹ M. Bouvier-Ajam, *le Temps des empereurs gaulois, le Pavillon*, Roger Maria éd., 1974.

² Ch. Parain, *Jules César*, Paris, Club Français du Livre, 1959.

³ *Encyclopaedia Universalis*, s. u. «Gaule».

⁴ *La Gaule*, 1947.

CONSIDÉRATIONS SUR LA PUISSANCE DES DRUIDES AU MOMENT DU SIÈGE D'ALÉSIA

voyait en beau le passé. Les druides n'avaient plus, de son temps, un tel pouvoir» (celui d'empêcher l'effusion de sang entre Celtes).

- C. Jullian⁵, pour qui les insurgés dont parle César «n'apparaissent dans les Commentaires que comme des hommes qui commandent ou obéissent (?) et rien de plus, ignorants de la prière et de la foi, étrangers à toute crainte religieuse et à toute espérance vers le ciel», reproche, bien sûr, au Proconsul, d'avoir «sinon dénaturé, du moins dénué et laïcisé à outrance l'esprit et l'histoire de la Gaule». Sa plaidoirie face au mutisme et à l'inaction des prêtres, qui ressortent à la lecture des Commentaires, est belle et généreuse, mais gratuite.

- «Grande fut l'ignorance des historiens réputés les plus exacts concernant les Gaulois. Il y a telles coutumes qui n'ont jamais existé chez eux, dont on n'a jamais parlé, et qu'ils ont osé décrire comme leur appartenant». Quand César arrive en Gaule, on a déjà beaucoup écrit sur le pays et sur ses habitants, mais seule la Narbonnaise est connue.

- K. F. Werner écrit⁷ : - «Aucune tradition populaire n'a jamais porté en France le souvenir des Gaulois, à la différence des souvenirs celtiques dans les îles Britanniques et en Bretagne celtisante».

- «Nous ne connaissons ni l'âge ni l'extension dans le monde celtique de cette institution étonnante qu'est le druidisme».

- Certes, les druides devaient gagner la faveur des dieux ; c'était une prestation de services; mais «leur succès limité dans l'appel à la lutte contre César indique aussi les limites de cette emprise avant même la victoire des Romains».

- «les assemblées... n'étaient le plus souvent que le champ clos des rivalités d'une aristocratie dont certains membres ne désespéraient pas de réintroduire pour leur propre compte la royauté».

- Pour B. W. Cunliffe⁸, «il est surprenant que les absurdités romantiques qui caractérisent la Celtomanie du XVIIIème et du début du XIXème siècles, mêlent les faits et les chimères, n'aient pas encore totalement disparu aujourd'hui... Il est évident que toutes les sources histo-

riques dont nous disposons sont biaisées, d'une manière ou d'une autre... La plupart de nos sources concernent des peuples celtiques de la période allant du IVème au IIème siècle av. J.-C. vivant dans et de ces régions de l'Europe proches du Monde Méditerranéen».

- M. Green⁹ reconnaît «tout à fait possible qu'au Ier siècle av. J.-C., lorsque les Gréco-Romains s'intéressèrent au druidisme, celui-ci ait déjà été sur son déclin».

«Il n'existe que les sources littéraires, qu'elles proviennent du monde classique ou de la tradition mythique vernaculaire, pour fournir des témoignages directs concernant les druides... Nous ne possédons ni inscription ni représentation qui nous permettent de les identifier¹⁰»; ni, pour le moment, de source ancienne celtique de caractère historique. Tout ce que nous savons en provenance du monde classique provient de textes grecs ou latins, la plupart traitant de la périphérie méridionale du monde celtique, souvent altérés et empreints de partialité. D'où la tentation de généraliser dans le temps et l'espace la situation en Gaule décrite par les auteurs anciens. Parlant des ouvrages écrits sur le druidisme, Th. Mommsen¹¹ met en garde le lecteur sur «certaines erreurs dictées par un symbolisme à outrance et un mysticisme d'interprétation évidemment exagérés». La celtomanie qui se développe à partir de la fin du XVIIIème siècle est une «mauvaise bonne idée».

Les sources littéraires antiques sur les Celtes ont été assez bien répertoriées par Gerhard Dobesch¹² et Wznceslas Kruta¹³. Nous ne citerons que Polybe et surtout Posidonius, premier écrivain grec à visiter l'intérieur de la Gaule, et dont se sont inspirés tous les autres :

⁵ *Vercingétorix*, 1901.

⁶ *Flavius Josèphe*.

⁷ *Histoire de France : des origines à la Gaule romaine*, Paris, Fayard, 1984.

⁸ *Les Celtes*, Paris, Errance, 2001.

⁹ *Les Druides*, Paris, Errance, 2000.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Histoire romaine (trad.) Paris, R. Laffont, 1985.*

¹² *Les Celtes*, éd. Bompiani, 1991.

CONSIDÉRATIONS SUR LA PUISSANCE DES DRUIDES AU MOMENT DU SIÈGE D'ALÉSIA

César, Strabon, Plutarque, Tite-Live, Diodore, Pline l'Ancien... Mais les Celtes dont parlent Hécatée de Milet (500 av. J.-C.), Hérodote, Fabius Pictor et bien d'autres, ne sont pas encore les Gaulois que nous décrit César; et, entre l'époque des princes celtes et celle du druide Diviciacus, il y a un monde et une très nette décadence, comparable à celle qui sépare l'époque des fastueuses sépultures princières hallstattiennes et celle des tombes aristocratiques de la période de la Tène. Il fallait aussi compter avec le dernier grand bouleversement (II^e siècle et début du I^{er}) où la cavalerie supplante l'infanterie, et où, par voie de conséquence, le poids politique des assemblées populaires se modifie, tandis que le vieux système monarchique est renversé pour laisser place à une grande instabilité interne. La royauté supprimée, la puissance passe aux mains des chevaliers, c'est-à-dire aux grandes familles, qui acquièrent une «clientèle», formant ainsi un État dans l'État. Il n'y a plus d'autorité centrale, et l'assemblée du peuple avait perdu toute valeur politique. La nature même du pouvoir change, et «l'organisation politique est alors très différente de celle des chefferies et des royautes celtiques traditionnelles¹⁴». Il semblerait d'ailleurs que le cas des Éduens ait été précédé par celui d'autres peuples voisins. Les Celtes connurent une histoire mouvementée avant et pendant leur mouvement d'expansion. Au moment de la pénétration des Germains, la puissance celtique n'est plus qu'un souvenir, le visage des Celtes celui d'un peuple déchu. De plus, il ne faut pas confondre Celtes et Germains, Belges et Aquitains, avec ceux qui occupent le reste de la Gaule; et nombre d'historiens font des amalgames, sans faire de distinction entre ces trois rameaux.

J. L. Brunaux¹⁵ nous invite à revoir «les textes antiques, souvent hauts en couleurs mais peu objectifs et partiels» sur ceux que Th. Mommsen appelait «les véritables lansquenets de l'Antiquité». Car ces conquérants devinrent bientôt des mercenaires, habilement utilisés par César lui-même. Si le Proconsul «prend plaisir à décrire les assemblées tumultueuses où se noue le destin d'une «nation», où la valeur d'un chef se trouve tour à tour confirmée ou contestée¹⁶», où se trouve donc, alors, le pouvoir des druides ?

Même la notion de toute-puissance supposée des druides est battue en brèche par les écrivains classiques qui relatent l'ingérence royale dans les affaires religieuses (Dion Cassius rapportant que le roi des Bituriges, Ambigatus, pratiquait la divination et offrait des sacrifices; Cicéron évoquant le roi galate Déjotarus, à la fois homme de guerre et le plus puissant chef religieux de son pays; César, pour qui Diviciacus, l'Éduen, était chef politique, tandis que Cicéron le donne comme druide) ou émettent des propos discordants sur leur rôle (il est d'usage que les druides, dit César, n'aillent point à la guerre; pour Diodore, ils sont impliqués dans le domaine de la guerre).

De nombreux historiens, sans nier l'existence de la religion et des dieux de la guerre, pensent que chez les Gaulois «l'idéologie de la guerre était si forte qu'elle n'avait plus besoin de justification particulière sur le plan théologique... Il ne leur semblait plus qu'il fallût chaque fois l'accord des dieux... La légitimité de la guerre leur était acquise. Et il ne leur était pas nécessaire, comme aux Romains, de prendre un luxe de précautions et de conseils préventifs auprès des dieux. Les auteurs antiques sont muets sur l'existence de sacrifices avant la bataille... La guerre n'était décidée, semble-t-il, qu'au sein du conseil armé, cette décision n'était affaire que de politique et non de religion¹⁷». Il ne faut pas pour autant nier les rites guerriers et les sanctuaires, mais cela est une autre histoire. Et quand César affirme que les Gaulois sont les plus religieux des hommes, et Cicéron qu'ils méprisent toutes les religions, ils ne se contredisent pas. Pierre Lance l'a bien montré (indépendamment de l'idée que les deux écrivains¹⁸ ne parlent peut-être pas de la même époque).

¹³ *Les Celtes*, Paris, R. Laffont, 2000; Paris, P. U. F. (*Que sais-je ?*) 1976.

¹⁴ Ch. Delaplace & J. France, *Histoire des Gaules*, Paris, A. Colin, 1995.

¹⁵ J. L. Brunaux & B. Lambot, *Guerre et armement chez les Gaulois*, Paris, Errance, 1987. Aussi, *l'Archéologie*, 55, août-sept. 2001.

¹⁶ J. L. Brunaux, *op. cit.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *La Défaite d'Alésia*, Paris, la Septième Aurore, 1978.

CONSIDÉRATIONS SUR LA PUISSANCE DES DRUIDES AU MOMENT DU SIÈGE D'ALÉSIA

Il serait faux de déclarer que les dieux gaulois (dont particulièrement Teutatès, Ésus et Taranis, cités par Lucain dans la Pharsale) sont panceltiques. Les dieux gaulois étaient des dieux de clans ou de tribus dont le culte était limité à un territoire étroit (d'où leur multiplicité) et sans hiérarchie, et il semble que le particularisme gaulois se soit étendu aux choses de la religion, et qu'il n'y ait vraisemblablement jamais eu en Gaule de religion nationale. «La classification proposée par César admet toutes sortes de variantes et d'interversions selon les lieux, les époques, les auteurs¹⁹». Notons aussi que si «Lucain énumère trois dieux adorés par les tribus gauloises, rien n'implique qu'il s'agisse de trois «grands dieux» gaulois, et encore moins des trois grands dieux des Gaulois²⁰».

En Gaule celtique, à la veille de l'invasion des légions, la lutte d'influence entre les peuples les plus puissants - Éduens, Séquanes, Arvernes - pour l'hégémonie, la vassalité, la nécessité de faire appel à Arioviste et les jeux de la diplomatie avaient, nous disent J. L. Brunaux et B. Lambot, émoussé les qualités guerrières de la population, préparant le terrain à la conquête romaine. Les druides (il faut lire l'intéressant ouvrage de D. Porte²¹) possèdent-ils encore, au temps d'Alésia, les pouvoirs qui étaient les leurs jadis ? Le seul druide historique que nous connaissions en Gaule est Diviciacus : il n'a rien du druide grimpé sur un chêne la faucille à la main ! César, qui précise que les druides se tiennent éloignés des choses de la guerre, nous montre un Éduen dirigeant une expédition militaire, et allant à Rome demander secours au Sénat, ce que confirme Cicéron, dont il fut l'hôte. C'est, avant tout, un politique, un diplomate, un nationaliste personnifiant la trahison. Comment expliquer le contraste ?

Diviciacus est à Rome, pas en Gaule, s'occupe de diplomatie, non de religion : «l'inconvénient de l'histoire est donc que le druide historique, nommé et situé dans le temps, n'agit pas en tant que druide mais en qualité d'homme politique, dans un contexte de faits où la religion n'intervient, pour ainsi dire, jamais²²». En Gaule, on avait supprimé purement et simplement le roi, pour le remplacer par un magistrat suprême désigné annuellement, auquel il était interdit de sortir du territoire, donc

de combattre. «La chute de la royauté, l'hostilité que les Gaulois lui portent, sont un premier signe de rupture d'équilibre et de décadence²³». Nous croyons que ce phénomène fut général aussi bien dans le gouvernement (partagé entre un chef civil et un chef militaire) que chez les druides, qui n'auraient pu rien faire pour corriger les conséquences d'un grave déséquilibre, patent, semble-t-il, en Gaule, au milieu du I^{er} siècle av. J.-C., et se condamnaient désormais à ne plus jouer de rôle important dans la société. César décrit un ordre ancien qui n'était plus, et c'est certainement la raison pour laquelle, dès la mise en place de la conjuration générale et dans les réunions importantes qui suivirent, il ne parle plus des druides : «César attribue peut-être à des causes récentes et contingentes un état de la société qui devait être déjà ancien²⁴».

Qu'on ne vienne pas nous expliquer la différence entre la fonction royale et celle des druides pour essayer d'éviter la question: en 52 av. J.-C., ni l'une ni l'autre ne semblent exister en Gaule celtique, où le choix d'un chef est l'objet de maintes tractations, d'ambassades extraordinaires, de coups bas, de revirements et de trahisons. Le druidisme en Gaule celtique est une antiquité, et les druides ne pouvaient pas se maintenir dans l'optique de la romanisation et de la conception romaine de l'État.

Les faits et gestes des druides, surtout ceux de la «Grande-Bretagne», antérieurement à la conquête des Gaules, se sont propagés de bouche à oreille - d'où leur image stéréotypée - jusqu'à faire croire que tel était toujours le cas en Gaule celtique du temps de César. Sans quoi l'on ne verrait pas pourquoi César écrivait : «On croit que leur doctrine est née en Bretagne (= Grande-Bretagne) et a été apportée de cette île dans la Gaule ;

¹⁹ R. Boyer, *Encyclopédie des Religions*, Paris, Bayard, 2000.

²⁰ M.-L. Sjoestedt, *Dieux et héros des Celtes*, Paris, P.U.F., 1940.

²¹ *Alésia, citadelle jurassienne, Yens-sur-Morge, Cabédita*, 2000.

²² *Les Druides*, éd. Ouest-France, 1986.

²³ *Ibid.*

²⁴ Ch. Guyonvarc'h & F. Le Roux dans *l'Archéologie*, 55, août-sept. 2000.

CONSIDÉRATIONS SUR LA PUISSANCE DES DRUIDES AU MOMENT DU SIÈGE D'ALÉSIA

de nos jours encore, ceux qui veulent en faire une étude approfondie vont le plus souvent s'instruire là-bas²⁵». Pourquoi aller si loin, si le druidisme existait encore d'une manière générale en Gaule celtique ? Et pour s'y instruire durant vingt ans ? Commentant cette citation de César, B. W. Cunliffe écrit : «Si l'on admet que la seconde partie de cette phrase décrit la stricte vérité historique, on peut alors penser qu'à l'époque de César le pouvoir des druides s'était amoindri en Gaule... C'est ce que souligne, d'ailleurs, le récit que donne Tacite de l'anéantissement des druides de l'île d'Anglesey par l'armée romaine en 59 ap. J.-C. Il est, de plus, intéressant de noter que Strabon, dans sa description (sur les sacrifices aux dieux) utilise le passé, signifiant peut-être par là que cette pratique avait disparu dans la Gaule du I^{er} siècle av. J.-C.».

Il y a les druides des îles, ceux de l'ancienne Gaule et ceux des récits du Moyen Âge, à savoir des philosophes et des lettrés et de vulgaires «sorciers» devenant guérisseurs ou charlatans. Ils perdent peu à peu leur importance, sans doute en raison de l'abaissement, puis de la suppression de la royauté à laquelle ils étaient liés. Nous sommes dans une Gaule en incessante transformation où les coutumes s'effritent et les institutions vacillent. Les Gaulois ont tôt fait de devenir des Gallo-Romains «en modifiant profondément leurs habitudes, leur style de vie, et certainement, en partie, leurs croyances», nous dit, prudemment, F. Lontcho²⁶.

Il n'est donc pas évident, au milieu du I^{er} siècle av. J.-C., que les druides détiennent encore de réels pouvoirs chez les peuples gaulois stationnés à l'Est des Carnutes, dont le territoire passait pour être au centre de la Gaule et contenait le lieu consacré où se réunissaient les druides. S'ils apparaissent encore chez certains historiens dans la Gaule romaine des premiers siècles, ils sont probablement rares et leur prestige ne devait tenir que par les souvenirs qu'ils inspièrent.

«À l'époque de César, sur le sol de la Gaule proprement dite, la puissance temporelle des druides n'est plus qu'un souvenir et on ne les voit pas prendre la moindre part à la défense de l'indépendance nationale... Voici les raisons qui nous feront considérer le druidisme comme préceltique... Il aurait fallu démontrer d'abord que le druidisme

est d'origine celtique ; or, il y a de bonnes raisons de croire le contraire, puisque, dans le monde celtique à son apogée, nous voyons le druidisme en pleine décadence²⁷». La suppression officielle des druides (par Auguste, Claude et Tibère ?) proviendrait de la monstruosité des rites qu'ils pratiquaient, et peut-être aussi de l'entretien d'un certain nationalisme. Les inscriptions gallo-romaines ne mentionnent jamais les druides et on ne retrouve rien de spécifiquement gaulois se rapportant à l'antique croyance des druides. «Isolés et sans crédit, les druides tombèrent au rang de simples diseurs de bonne aventure²⁸». «C'est parce que la Gaule était déjà en rupture de mythologie qu'elle s'effondra dans Alésia²⁹». À une époque où chacun entend cultiver son individualisme, aucune construction collective n'est possible.

L'entrée en guerre, puis l'extension du conflit à la Gaule entière (ou presque) ont été peut-être perçues par certains des nouveaux autochtones comme un mouvement de libération vis-à-vis des anciens systèmes sociaux ou une aubaine pour le développement économique (d'après F. Lontcho). Le druidisme est probablement un des facteurs qui ont retardé la décomposition de la Gaule «en lui conservant un sentiment d'unité, au moins idéale³⁰». Les assemblées comme celles qui se tenaient chaque année chez les Carnutes, y sont certainement pour beaucoup. Mais si l'on voit se réunir plusieurs fois un conseil des Gaulois, on ne sait pas s'il s'agissait d'un processus institutionnel annuel ou une création du moment pour une situation donnée.

«Les druides, hélas, n'avaient pas tiré de l'éthique des Celtes toute la philosophie que la logique peut en extraire ou ne surent pas la communiquer à leurs élèves ni s'y conformer eux-mêmes, et ils se laissèrent aller à un cléricisme incompatible avec ces hautes idées. En

²⁵ César, B. G., VI, 13.

²⁶ Dans *l'Archéologie*, 55, août-sept. 2000.

²⁷ S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, Paris, R. Laffont, 1996.

²⁸ É. Thévenot, *les Gallo-romains*, Paris, P.U.F., 1948.

²⁹ P. Lance, *op. cit.*

³⁰ F. Lot, *op. cit.*

CONSIDÉRATIONS SUR LA PUISSANCE DES DRUIDES AU MOMENT DU SIÈGE D'ALÉSIA

effet, si la société gauloise pré-alésienne avait été réellement bâtie sur ces fondements, elle n'aurait pas pu s'effondrer ainsi devant César... Dans le dernier siècle de l'ère pré-chrétienne, la civilisation pré-celtique n'était pas, ou n'était plus en accord avec ses grands mythes. Elle était en «rupture d'éthique», c'est-à-dire décadente. Or, comme chacun sait, ce sont toujours les élites qui sont responsables de la décadence d'une société³¹».

C'est en choisissant les voies du pouvoir temporel, en se politisant, que les druides ont perdu leur pouvoir spirituel. Ils ont acquis un immense prestige et furent victimes de leur succès. Leur savoir, leur influence, attirèrent les yeux sur eux, et ils furent bientôt sollicités pour rendre la justice, arbitrer des conflits, devenir conseillers des puissants, voire se commettre dans des cérémonies sacrifi-

cielles contraires à l'éthique gauloise originelle, et chercher à acquérir plus de pouvoir.

Il y eut, certes, survivance et résurgence des druides après Alésia (surtout à partir du III^e et du IV^e siècles) du moins dans leur pouvoir spirituel et dans leur ancien prestige (des devins, des guérisseurs, des poètes), mais le druidisme est mort en tant qu'institution. Il va s'adapter et s'intégrer au système romain, et va favoriser le christianisme.

Gilbert MOUTARD

³¹ P. Lance, *op. cit.*

Documentation A.L.E.S.I.A. disponible

Dépliant de présentation : ALÉSIA EST EN FRANCHE-COMTÉ, ALÉSIA EST À LA CHAUX DES CROTENAY (JURA)

3 volets, 21 x 29,7 en couleur

prix unitaire 2 €

Brochure : LE DUEL D'ALÉSIA : CHAUX DES CROTENAY CONTRE ALISE SAINTE-REINE

12 pages 14,8 x 21 cm

prix unitaire 2 €

Bulletin ALESIA n° 17 à 20

prix unitaire 6 €

Bulletin ALESIA n° 21 et 22

prix unitaire 8 €

ALESIA A. Berthier et A. Wartelle. Nouvelles Editions Latines - 320 pages

prix unitaire 46 €

Actes du Colloque "Alésia"

prix unitaire 23 €